



AMBASSADE DE SUISSE
EN ITALIE

le 11 juillet 1974
00197 ROME,
Largo Elvezia - Via Barnaba Oriani, 6r
Tél. 803-64r

Réf.: 461.20 - PO/eb
461.21

Au Secrétaire général du
Département politique fédéral
B e r n e

Italie
Accord de double-imposition et
accord sur l'imposition des
frontaliers.

*- Pour informer les
contrôles*
VA

an	<i>ZH</i>	<i>H6</i>	<i>FK</i>	<i>CE</i>		a/a
Datum	<i>12.7</i>	<i>1974</i>				
Visa	<i>20</i>	<i>16</i>	<i>h</i>	<i>13</i>	<i>13</i>	<i>17</i>
EPD				12.07.74		17
Ref.	<i>2. B. 34. 12. 7. 0</i>					

p. B. 41. 11. 7. 1.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai reçu copie de la lettre du 2 juillet du service économique et financier à l'administration des contributions. J'en approuve entièrement les termes. Il serait politiquement peu opportun de lier dans un aide-mémoire la transmission de l'accord sur les frontaliers aux Chambres, aux progrès des négociations de double-imposition. Ce serait revenir sur la concession faite à l'Italie par le Conseil fédéral en novembre dernier.

Celle-ci - faite pendant la crise pétrolière et surtout alors que les rapports des deux pays en matière d'émigration passaient dans une phase délicate - a notablement détendu l'atmosphère. Le problème de la durée requise pour le passage du statut de saisonnier à celui de travailleur annuel reste, cependant, une grosse pierre d'achoppement et juridiquement l'Italie n'a jamais admis notre interprétation du procès-verbal de la Commission mixte italo-suisse du 22 juin 1972. En pratique, cependant, depuis la conclusion de l'accord sur l'imposition des frontaliers, le Ministère des affaires étrangères fait preuve d'une certaine compréhension pour notre position. A ma connaissance aussi, il n'a plus inspiré d'attaques contre la Suisse dans les organisations multilatérales, notamment la CEE.

L'accord sur les frontaliers représente un succès de politique intérieure et étrangère pour le Ministère des affaires étrangères et pour le ministre Moro personnel-



- 2 -

lement; un aide-mémoire les toucherait au vif. Il ne faut pas oublier non plus que c'est la direction des affaires d'émigration - et tout particulièrement le ministre Falchi - qui a provoqué pour des raisons qui lui sont propres (notamment le désir d'attirer des investissements étrangers dans le Mezzogiorno) la reprise des négociations italo-suissees sur la double-imposition. Celles-ci étaient interrompues depuis 1970 et le Ministère des finances ne les aurait certes pas reprises de son propre chef.

Bien entendu, tout en vous priant de bien vouloir considérer le problème du projet d'aide-mémoire à la lumière de l'ensemble - si complexe - des relations italo-suissees, je ne nie pas les liens de fait qu'il y a entre les deux accords. Si l'Italie tergiverse pour la double-imposition, nous avons toujours la ressource de la prendre à son propre jeu et de faire traîner - sans explications - la ratification de l'accord sur les frontaliers. L'Italie qui est coutumière du fait aurait mauvaise grâce de nous le reprocher. Le résultat serait sensiblement égal à celui qui est visé dans le projet d'aide-mémoire, mais le serait plus élégamment sans que nous heurtions de front le Ministère des affaires étrangères lui-même et la direction générale de l'émigration.

Je joins une copie de cette lettre à l'intention de l'administration fédérale des contributions au cas où vous désiriez lui faire part de mes vues.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

1 annexe

Haenni

Copie à: Direction politique du DPF
Service économique et financier